

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-trois, le vingt septembre à 17h30,  
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire  
au siège communautaire (salle du Conseil),  
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY).

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 7

o Pour : 7

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Date de convocation :

**Le 15 septembre 2023**

Date d'affichage :

**Le 15 septembre 2023**

**DECISION N° :**

**DB/2023-09-20/06**

**OBJET DE LA SEANCE :**

**Subvention rénovation  
thermique logements  
« Ma Prim'Rénov »**

**Dossier BOURET**

**Présents** : MM. CIBERT Gilles, DURIEUX Pierre, JURY Gilles,  
POINAS Jean-Michel, SANTY Jean-Pierre, SABY François-Régis et  
SOUVIGNET Bernard.

**Excusé** : M. PEYRARD Guy.

**Absent** : Néant.

\*\*\*\*\*

M. CIBERT, Vice-Président, rappelle la délibération de  
l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020  
donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour  
la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant  
l'attribution des aides financières relatives au logement dans le cadre  
défini par le Conseil Communautaire.

Il rappelle au Bureau la délibération du Conseil Communautaire  
n° DC/2017-12-11/09 en date du 11 décembre 2017 approuvant  
l'adhésion au dispositif « Habitez Mieux » sur la période 2018-2022 et  
instaurant une participation financière de la Communauté de  
Communes du Pays de Montfaucon, et également la délibération  
n° DC/2023-02-27/09 du 27 février 2023 approuvant le principe de  
renouveler le programme « Habiter mieux » sous son nouveau format  
intitulé « Ma Prim'Rénov Sérénité » sur le territoire communautaire pour  
l'année 2023 (rénovation thermique des logements) et le  
renouvellement de la participation financière de la Communauté de  
Communes aux travaux réalisés par les propriétaires dans le cadre de  
ce programme à la somme forfaitaire de 500 € (sous réserve de ne pas  
dépasser 80% d'aides publiques).

M. CIBERT présente alors la demande de M. Dominique  
BOURET (Montregard) qui sollicite la Communauté de Communes pour  
une aide financière concernant la rénovation thermique de son  
logement :

- Dépenses justifiées :
  - o Nature : travaux énergie : changement menuiseries, ITE  
partielle, installation PAC
  - o Montant : 28 439,60 €
- Aides publiques reçues :
  - o ANAH : 14 219,80 €
  - o Département : 500,00 €
  - o CEE : 1 053,36 €

**AR Prefecture**

043-244300307-20230920-DB2023092006-AU  
Reçu le 27/09/2023

M. CIBERT, Vice-Président, propose au Bureau de se  
positionner sur ce dossier.

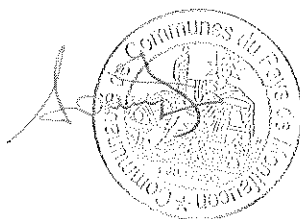
LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- décide d'attribuer à M. Dominique BOURET (Montregard) l'aide financière suivante au titre de la rénovation thermique des logements (programme « Ma Prim'Renov Sérénité »):
  - o montant des travaux : 28 439,60 €
  - o aide financière CCPM : 500 €
- charge M. CIBERT, Vice-Président compétent, de notifier cette décision d'attribution au porteur de projet concerné,
- charge M. le Président de procéder au versement de l'aide financière correspondante, conformément à la délégation qui lui a été donnée par le Conseil Communautaire,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Bernard SOUVIGNET,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire,



**AR Prefecture**

043-244300307-20230920-DB2023092006-AU  
Reçu le 27/09/2023

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Prefecture d'Yssingeaux le*

*Affichage et publication effectués le*